

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 112/2023

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE "LANTIEN" A LE MEE SUR SEINE DANS LE CADRE DU PROJET "ET TOI EN 2024" PORTE PAR LA MICRO-FOLIE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine porte le projet Micro-Folie, coordonné avec la Villette placé sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, au côté du Ministère de la Cohésion des Territoires,

CONSIDERANT que cet outil permet d'animer le territoire et réduire les inégalités géographiques,

CONSIDERANT que la Micro-Folie Melun Val de Seine offrira, gratuitement, aux habitants, un accès aux trésors des grandes institutions culturelles régionales, nationales et internationales,

CONSIDERANT que concrètement, un vidéoprojecteur, un écran, des tablettes et des casques donneront accès à plusieurs milliers de chefs-d'œuvre issus des douze établissements nationaux fondateurs et que les visiteurs pourront ainsi découvrir les plus belles œuvres numérisées du Louvre, du Centre Pompidou, du Musée Picasso, du Musée du quai Branly, du Grand Palais, du Musée d'Orsay et de l'Institut du Monde Arabe, qu'ils accéderont à des trésors du spectacle vivant, avec le concours de l'Opéra de Paris, du Festival d'Avignon et de la Cité de la Musique et qu'ils pourront aussi, s'immerger dans la culture scientifique, avec le Palais de la Découverte et la Cité des Sciences et de l'Industrie, ou s'émerveiller d'une visite virtuelle du Château de Versailles, tout cela en quelques clics,

CONSIDERANT que la Micro-Folie porte un projet « et toi en 2024 » permettant à la jeunesse du territoire de participer à une journée en immersion dans le monde du breakdance, nouvelle discipline des JO 2024,

CONSIDERANT que, pour la mise en œuvre de ce projet, l'Agglomération a sollicité la ville de Le Mée-sur-Seine pour la mise à disposition d'une salle pour la journée du vendredi 23 juin 2023 et que, à cet effet, une convention doit être conclue entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la commune de le Mée-sur-Seine pour la mise à disposition des locaux et

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

le stockage du matériel,

DECIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, la convention de mise à disposition des locaux – Salle Lantien à la maison des associations de Le Mée-sur-Seine (projet ci-annexé), dans le cadre du projet « Et toi en 2024 » porté par la Micro-Folie Melun Val de Seine, ainsi que, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 27/06/2023

Accusé de réception

077-247700057-20230101-51829-AR-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Publication ou notification : 27 juin 2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.